

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 6 MARS 2008

La convocation a été adressée à Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux à leur domicile, le 28 février 2008.

Le Conseil Municipal se réunira en séance publique le 6 mars 2008, à 18 heures 30, à la Mairie.

PRESENTS : MM. PEREIRA, SOUBERCAZES, ARCAS, BERDÉ, COUMET, LATAPIE, Mesdames LARROUTURE, PARROU, CLARAC, DUPUY, MM ANDOS, PICOU, GALVÉ, BOSCHI, CLIN.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Olivier LATAPIE

L'ordre du jour est le suivant :

I) APPROBATION PROCES-VERBAL SEANCE DU 25 JANVIER 2008

II) ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2007 – DU COMPTE DE GESTION 2007 – AFFECTATION DES RESULTATS 2007

III) AVENANT A LA CONVENTION SOLEIL

IV) CHEMIN D'AILLEOU : APPEL D'OFFRES

V) REVISION DU PLU : CABINET RETENU

VI) INFORMATIONS DIVERSES

* Tarification eau potable : correspondance de Madame le Sous-Préfet

* Courriers divers

- courrier de Mme Mireille VINCENT

- remerciements suite au décès de M. Maurice MOURET

- courrier remerciements de M et Mme Eric DAFOS

VII) QUESTIONS DIVERSES

Avant de commencer l'examen des points inscrits à l'ordre du jour, Monsieur le Maire demande à l'assemblée s'il est possible d'examiner deux questions supplémentaires, à savoir la création du poste de technicien et les tours de garde pour les élections du 9 mars 2008. Les conseillers étant d'accord, ces deux points sont rajoutés à l'ordre du jour.

I) APPROBATION PROCES-VERBAL SEANCE DU 25 JANVIER 2008

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité, aucune observation n'étant formulée.

II) COMPTE ADMINISTRATIF 2007 – COMPTE DE GESTION 2007 – AFFECTATION DES RESULTATS 2007

1) COMPTES ADMINISTRATIFS 2007

Monsieur le Maire donne lecture du compte administratif 2007 qui s'établit ainsi :

LIBELLE	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL						
Résultats reportés Opérations de l'exercice	1 115 561.96	535 279.73 1 166 970.42	144 466.41 308 031.53	403 106.31	144 466.41 1 423 593.49	535 279.73 1 570 076.73
TOTAUX	1 115 561.96	1 702 250.15	452 497.94	403 106.31	1 568 059.90	2 105 356.46
Résultats de clôture Reste à réaliser		586 688.19	49 391.63 538 127.48	1 200	536 927.48	537 296.56
TOTAUX CUMULES		586 688.19	587 519.11	1 200		369.08
RESULTATS DEFINITIFS		586 688.19	586 319.11			369.08
COMPTE ANNEXE POUR EAU ET ASSAINISSEMENT						
Résultats reportés Opérations de l'exercice	86 716.23	193 773.77	36 233.90 78 200.82	78 153.17	36 233.90 164 917.05	271 926.94
TOTAUX	86 716.23	193 773.77	114 434.72	78 153.17	201 150.95	271 926.94
Résultats de clôture Reste à réaliser		107 057.54	36 281.55 45 055.31		45 055.31	70 775.99
TOTAUX CUMULES		107 057.54	81 336.86			25 720.68
RESULTATS DEFINITIFS		25 720.68				25 720.68

Monsieur le Maire quitte l'assemblée. Monsieur Serge BOSCHI, doyen de l'assemblée, met le compte administratif 2007 de la Commune aux voix. Il est adopté à l'unanimité. Il en est de même pour le compte administratif 2007 eau et assainissement.

Monsieur le Maire rejoint ses collègues. Il leur adresse ses remerciements pour la confiance qu'ils lui accordent.

2) APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2007

Monsieur le Maire rappelle qu'ils retracent la comptabilité du Trésorier. Les résultats sont identiques à ceux des

comptes administratifs.

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2007 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2007

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2007, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2007 au 31 décembre 2007, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2007 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

déclare, à l'unanimité des membres présents que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2007 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

3) AFFECTATION DES RESULTATS 2007

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que l'approbation du compte administratif 2007 du budget de l'Eau et Assainissement fait apparaître les résultats suivants :

section d'exploitation :

- résultat de clôture 2007.....	107 057.54 €
- résultat de l'exercice 2006.....	0
- résultat d'exploitation cumulé.....	107 057.54 €

section d'investissement

- résultat de clôture antérieur 2006.....	- 47.65 €
- résultat d'investissement 2007.....	- 36 233.90 €
- résultat d'investissement cumulé.....	- 36 281.55 €

La section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser de : 45 055.31 €

Le besoin de financement est de 36 281.55 €

+ 45 055.31 €

81 336.86 €

Il demande à l'assemblée de statuer sur l'affectation de ce résultat.

Le Conseil Municipal, oui l'exposé de M. le Maire, et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents décide :

- d'affecter les résultats comme suit :

1) - Couverture du besoin de financement cumulé de la section d'investissement au 31/12/2007
(crédit du compte 1068 sur BP 2008) 81 336.86 €

2) Reste sur excédent de fonctionnement à reporter au BP 2008 : ligne 002 25 720.68 €

- d'autoriser M. le Maire à signer toutes pièces utiles à l'exécution des présentes décisions.

Objet : Affectation du résultat d'exploitation du budget communal 2007

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que l'approbation du compte administratif 2007 du budget principal fait apparaître les résultats suivants :

* section de fonctionnement

- excédent de fonctionnement antérieur 2006	535 279.73 €
- résultat de l'exercice 2007.....	51 408.46 €
- résultat de fonctionnement cumulé :.....	586 688.19 €

* section d'investissement

- résultat de clôture de l'exercice 2007.....	95 074.78 €
- résultat de l'exercice 2006.....	- 144 466.41 €
- résultat d'investissement cumulé	- 49 391.63 €

- Restes à réaliser dépenses.....	538 127.48 €
- Restes à réaliser recettes.....	1 200 €
TOTAL	536 927.48 €

Besoin de financement..... 586 319.11 €

Il demande à l'assemblée de statuer sur l'affectation de ces résultats.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de M. le Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents décide :

- d'affecter au budget pour 2008 le résultat de fonctionnement cumulé de la façon suivante :

1) - Couverture du besoin de financement cumulé de la section d'investissement au 31/12/2007 (crédit du compte 1068 sur BP 2008) : 586 319.11 €

2) Report en fonctionnement budget 2008 en recettes ligne 002 : 369.08 €

- d'autoriser M. le Maire à signer toutes pièces utiles à l'exécution des présentes décisions.

III) AVENANT A LA CONVENTION SOLEIL

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le 2 septembre 2002, il a signé avec l'association SOLEIL une convention qui définit le cadre général d'intervention de cette association sur le territoire de la Commune. Le cahier des charges annexé à cette convention prévoit dans l'article « financements », alinéa 3, que la commune s'acquitte mensuellement sur facture d'une avance de trésorerie d'un montant de 1 500 €, somme modifiée par l'avenant n° 1 en date du 26/02/2004, pour s'élever à 2 500 €. Considérant l'augmentation des prix, Monsieur le Maire propose que cette avance soit fixée à 3 000 € dès la signature de l'avenant.

Oùï l'exposé, le Conseil Municipal autorise :

- le versement d'une avance mensuelle de trésorerie d'un montant de 3 000 € à l'association SOLEIL sur facture

- Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 2 à la convention du 2 septembre 2002.

IV) CHEMIN D'AILLEOU : APPEL D'OFFRES

La commission appel d'offres s'est réunie le mercredi 5 mars 2008, à 14 H 30, pour l'ouverture des plis des travaux du chemin d'Ailléou. Quatre offres sont parvenues en Mairie, dont une – celle du Parc Routier DDE – hors délai. La commission a décidé de ne pas examiner cette dernière (le pli a été retourné à la société). L'estimation de la DDE s'élevait à 159 400 €HT.

Trois offres ont été étudiées : celle de la société COLAS pour 154 392.50 € HT, celle de la SCREG pour 155 327 €HT, et enfin celle des établissements SOARES pour 140 400 €HT. La commission a donc retenu les établissements SOARES,

Entendu cet exposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ✓ accepte le choix de la CAO
- ✓ autorise Monsieur le Maire à signer les pièces à intervenir.

V) REVISION DU PLU : CABINET RETENU

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la DDE a analysé les offres reçues des cabinets pour la révision du PLU.

Bureaux études	Réunions	Délais	Coût HT €	Coût TTC €	Coût réunion supplémentaire	Equipe d'étude	Expériences locales
CACG	12 + 1 publique	12 mois	23 685.00	28 327.26	285 €HT	Ingénieurs en spécialités diverses	Vier-Bordes, Artalens-Souin, Ossen, Saligos
G2C	13 + 1 publique	18 mois	23 369.00	27 949.32	578 €HT (réunion classique) 722 €HT (réunion publique)	2 urbanistes, 1 géographe urbaniste, 1 paysagiste, 1 archi DPLG, 1 ingé hydrauliq.	Pas d'interventions dans le 65 mais dans le 04, 05, 09, 11 13, 19, 30, 31, 33, 34, 40, 60, 63, 72, 76, 83, 87.
URBADOC	15 y compris réunion(s) publique (s) (estimation)	18 mois	14 780.00	17 676.88	Quel que soit le nombre de réunions, pas de coût supplémentaire	2 docteurs en urbanisme 1 chargé d'études	Saint-Pé, Ayros-Arbouix, Soulom (65) Interventions dans le 31, 09, 46, 32, 82, 47, 64 et 11
SOGREAH	14	20 mois	20 500.00	24 518.00	350 €HT	5 ingénieurs urba et autres, 1 archi DPLG	Viger, Sarrouilles, Sassis, Aurensan, Argeles-Gazost, Préchac

Le Conseil Municipal retient la société URBADOC, et autorise le Maire à signer tous documents à venir.

VI) INFORMATIONS DIVERSES

✓ Monsieur le Maire indique aux conseillers que Madame le Sous-Préfet a répondu à son courrier, relatif à la facturation de l'eau (gratuité, et catégorie gros consommateurs d'eau). La réponse est annexée au dossier.

✓ Monsieur le Maire a été destinataire d'un courrier de Mme Mireille VINCENT, propriétaire du gîte « Clair Soleil » 14 rue Théophile Gautier, relatif aux nuisances engendrées par la fête locale, l'installation des cirques, le stationnement en particulier des bus, et la circulation des véhicules sur la place. Des améliorations seront réfléchies par la prochaine équipe municipale.

✓ La famille de Monsieur Maurice MOURET, Président du Club Isaby, a envoyé au conseil des remerciements pour les marques de sympathie apportées lors de son décès.

✓ M et Mme DAFOS remercient le conseil pour l'avis favorable donné à la scolarisation de leur fille Marie à l'école de BEAUCENS.

VII) QUESTIONS DIVERSES

▶ Recrutement d'un technicien territorial :

Monsieur le Maire rappelle au conseil les différentes discussions de l'assemblée, relatives au recrutement d'un agent au secrétariat. Considérant que des chantiers sont en cours, et que de lourds dossiers techniques vont voir le jour, il apparaît indispensable de recruter un technicien (agent de catégorie B), chargé des dossiers d'appel d'offres, des arrêtés de circulation, et de remplacer les agents en poste lors des congés. La commission des finances a commencé à examiner la fiche de poste. Il serait souhaitable de recruter une personne qui a de l'expérience professionnelle.

Monsieur COUMET – conscient que la prochaine équipe municipale présidera au recrutement – demande si l'agent recruté sera domicilié sur la commune. M le Maire lui répond qu'il est illégal de privilégier un recrutement local, mais si un habitant possède le diplôme, il pourra postuler.

Après en avoir discuté, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à :

- créer le poste de technicien territorial
- modifier le tableau des effectifs
- contacter le Centre de Gestion pour procéder au recrutement.

Emploi	Quotité	Cadre d'emploi	Grade	Quantité
<u>Filière administrative :</u>				
- attaché	TC	Attaché territorial	Attaché territorial	1
- rédacteur	TC	Rédacteur territorial	Rédacteur principal	1
- adjoint administratif	13/35 ^{ème}	Adjoint adm. territ.	Adjoint administratif 2 ^{ème} classe	1
<u>Filière technique :</u>				
- Technicien supérieur territorial	TC	Technicien sup. terr	Technicien supérieur territorial	1
-Polyvalence – entretien – nettoyage – eau assainissement – voirie – esp. verts	TC	Adjoint techn. Territ.	Adjoint techn principal 1 ^{ère} classe	1
	TC	Adjoint techn. Territ.	Adjoint technique 1 ^{ère} classe	1
	TC	Adjoint techn. Territ.	Adjoint technique 2 ^{ème} classe	3
	TC	Adjoint techn. Territ.	Adjoint technique 2 ^{ème} classe	
- Ecoles : assistance enfants & entretien locaux	TC	Adjoint techn. Territ.	Adjoint technique 2 ^{ème} classe	2
- Ecoles : entretien locaux	16/35 ^{ème}	Adjoint technique 2 ^{ème} classe territorial	Adjoint technique 2 ^{ème} classe	1
- Cantine : entretien locaux – assistance enfants	22.5/35 ^{ème}	Adjoint technique 2 ^{ème} classe territorial	Adjoint technique 2 ^{ème} classe	1
- Gardiennage – entretien mairie et abords	15/35 ^{ème}	Adjoint technique 2 ^{ème} classe territorial	Adjoint technique 2 ^{ème} classe	1

<u>Filière sanitaire sociale :</u>				
- Cantine – assistance enfants – entretien locaux	TC	Agent terr. Spéc. des écoles matern.	Agent spécialisé des écoles maternelles 1 ^{ère} classe	1

▶ Examen des budgets 2008 commune – eau & assainissement (documents de travail)

Monsieur le Maire donne lecture des deux documents de travail. Le budget ne sera pas voté ce soir, mais par la prochaine équipe municipale : beaucoup d'éléments – notamment au niveau de la fiscalité – étant encore inconnus.

▶ Monsieur PICOU demande des précisions sur le projet de lotissement de 28 maisons sur Adast. Les maisons seront alimentées par Pierrefitte-Nestalas. M le Maire précise qu'une réunion de travail a eu lieu en Mairie de Villelongue, sur la prochaine convention, et les prochains travaux de captage qui permettront un nouvel apport en eau potable. Villelongue aurait 1.5 litre/seconde supplémentaire ; Soulom 0.50 ; Adast 2.5 ; Pierrefitte-Nestalas 2. Les travaux de captage de la nouvelle source seront payés au prorata de l'alimentation prélevée par chaque commune. Bien que d'accord sur le fond, Monsieur ARCAS s'inquiète des conséquences pour la population pierrefittoise d'un éventuel « gros pépin » sur cette nouvelle source. Dès lors Adast et Pierrefitte seraient alimentés par la seule source d'UZ ; des gros problèmes prévisibles pour nos concitoyens du haut de la ville selon lui.

▶ Monsieur COUMET signale des nids de poule nombreux sur la voie d'accès au centre de transfert à la zone industrielle, et la présence de camions qui se garent sur la bande du terrain ACL, contre le mur, face à la propriété BICCI. Ce terrain est une propriété de MITJAVILA, il n'est donc pas dans le domaine public. On ne peut donc pas y prévoir un stationnement. MITJAVILA ne l'utilisant pas, ce dossier est à suivre. Quant aux nids de poule, il vaut mieux attendre la fin de l'hiver, pour relancer une opération de rebouchage.

▶ Deux élections – municipales et cantonales – ont lieu dimanche 9 mars 2008. Il est donc procédé à l'instauration des tours de garde.

MUNICIPALES : 8 H à 13 H : MM. PEREIRA – GALVE – CLIN

13 H à 18 H : MM. PEREIRA – LATAPIE – Mmes PARROU – CLARAC – DUPUY

CANTONALES : 8 H à 13 H : MM. SOUBERCAZES – ARCAS – BERDE – PICOU

13 H à 18 H : MM. COUMET – ANDOS – BOSCHI – Mme LARROUTURE

* * * * *

Monsieur le Maire – en cette dernière séance du conseil municipal – remercie chaleureusement les conseillers municipaux, pour le travail réalisé, dans un esprit d'équipe. Au cours de ce mandat, 45 séances de conseil municipal ont été organisées, ainsi que 120 réunions de commissions.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 45.